

DECISION D'OUVERTURE DU CONCOURS DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu la loi des cadres annexée au budget de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale au titre de l'exercice 2022 ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu l'organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012, du 22 Octobre 2012 relative à la gestion des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°14/2012, du 19 Juin 2012, relative aux modalités de gestion des concours de recrutement dans les emplois publics ;

Vu la note du Ministre de l'Economie et des Finances n°2-2365, du 29 Juin 2012 relative aux procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics, faisant référence à la lettre circulaire du Chef de Gouvernement n°699 du 01 Juin 2012 relative à l'unification des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;

Vu la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et mesures administratives ;

Vu les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale organise un concours pour le recrutement des profils suivants :

Grade	Spécialité	Nbr de poste	Diplôme
Cadre 2ème Catégorie	Gestion ou Management des Ressources Humaines	1	Master ou bac +5 ou diplôme équivalent
	Gestion financière et comptable	1	Master ou bac +5 ou diplôme équivalent
	Science des données ou sciences de l'information	1	Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent
	Réseaux, télécommunication, sécurité	2	Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent
	Génie industriel ou énergétique ou énergie renouvelable	1	Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent
	Droit des affaires ou droit de la propriété intellectuelle (langue française)	1	Master ou bac +5 ou diplôme équivalent
	Audit	1	Master ou bac +5 ou diplôme équivalent
Cadre 1ère Catégorie	Entreprenariat / création ou gestion ou management d'entreprise	2	Licence ou bac+3 / bac+4 ou diplôme équivalent

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire des diplômes et des spécialités indiquées dans le tableau ci-dessous ;
- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé au minimum de 18 ans et au maximum de 40 ans.

Article 3 : Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes (tout dossier incomplet est automatiquement rejeté) :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie de la CIN ;
- Une copie du diplôme. L'équivalence du diplôme est exigée au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou d'un établissement étranger ;
- Une copie de la « carte d'handicapé » (pour les personnes disposant de cette carte) ;
- Une copie de la carte justifiant la qualité de pupilles de la Nation (pour les personnes disposant de cette carte) ;

Article 4 : Les candidats sont appelés à postuler via le lien <https://depot.emploi-public.ma> en sélectionnant le poste souhaité, en renseignant tous les champs exigés et en joignant le dossier de candidature, et ce, au plus tard le **10 octobre 2022**.

Article 5 : Un pourcentage de 25% des postes est réservé aux candidats anciens résistants, pupilles de la nation, anciens militaires et anciens combattants, et 7% des postes sont réservés aux personnes handicapées.

Important :

- Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrées sur le formulaire de candidature, toute candidature incomplète ou ne correspondant pas aux profils demandés ou fausse déclaration entraînera son élimination automatique.
- Les listes des candidats présélectionnés pour passer les épreuves écrites, orales ainsi que les listes des candidats admis définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

NB : la date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABOIQI